

Évaluation  
des bâtiments  
historiques



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Paris

Paris



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Parcs

Parks

©Public avec l'autorisation  
du ministre de l'Environnement  
Ottawa, 1980

QS-7081-000-FF-A1

N° de catalogue: R64-98/1979

ISBN 0-662-90284-X

Graphisme: Gregory Gregory Limited

This publication is also available in English

**Évaluation  
des bâtiments  
historiques**

**Harold Kalman**

Le présent ouvrage est le deuxième d'une série de brochures publiées par Parcs Canada à l'intention de ceux qui participent directement à la classification des bâtiments du patrimoine. La première brochure de la série *L'architecture du Canada* est un guide concis sur les styles d'architecture canadienne. La deuxième renferme les directives d'évaluation des bâtiments et la troisième traitera des problèmes relatifs aux travaux de recherche sur les propriétés du patrimoine.

La préparation de ces brochures a été parrainée par l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada. Ce programme a été créé en 1970 et s'est ensuite transformé en une source de renseignements sur le patrimoine; il témoigne de l'intérêt de longue date que le Ministère a manifesté pour la reconnaissance et la protection de l'histoire canadienne.

## **Avant-propos**

# Table des matières

---

2	<b>Foreword</b>
5	<b>Introduction</b>
8	<b>Évaluation</b>
8	<b>Principes de l'évaluation</b>
11	<b>Évaluation des bâtiments</b>
13	Critères
23	Cotation
25	Notation
25	<i>Points numériques fixes</i>
27	<i>Points numériques variables</i>
29	<i>Signification du total des points</i>
30	<b>Relevé</b>
30	<b>Sélection des bâtiments</b>
31	<b>Informations nécessaires</b>
31	<b>Relevés déjà faits</b>
32	<b>L'Inventaire des bâtiments         historiques du Canada</b>
33	<b>Politique</b>
33	<b>Plan de conservation</b>
34	<b>Types de mesures appropriées</b>
36	<b>Notes</b>
39	<b>Remerciements</b>

---

Fiche d'évaluation d'un bâtiment

Nom GABRIOLA (MAISON DE B.T. ROGERS)  
 Endroit 1531 RUE DAVIE  
VANCOUVER, (C.-B.)  
 N° de référence 10 101 0013 015 31



<b>A Architecture</b>		(Maximum 35)			31	
1 Style	<u>DÉRIVÉ DU QUEEN ANNE</u>	20	10	<u>5</u>	0	
2 Construction	<u>AURAIT ÉTÉ LA PREMIÈRE MAISON À AVOIR UN SOUS-SOL</u>	15	<u>8</u>	4	0	
3 Âge	<u>1900-1901 / DE BÉTON À VANCOUVER</u>	10	5	<u>2</u>	0	
4 Architecte	<u>SAMUEL MACLURE</u>	<u>8</u>	4	2	0	
5 Conception	<u>TRÈS BEL EXTÉRIEUR; TONNELLE; CLÔTURE EN BON ÉTAT</u>	8	<u>4</u>	2	0	
6 Intérieur	<u>SUPERBES OUVRAGES DE BOIS ET DE VERRE (PAR / BLOMFIELD)</u>	<u>4</u>	2	1	0	
<b>B Histoire</b>		(Maximum 25)			25	
7 Personnalité	<u>B.T. ROGERS, GRAND INDUSTRIEL (SUCRE)</u>	25	<u>10</u>	5	0	
8 Événement		25	10	5	0	
9 Contexte	<u>DERNIÈRE GRANDE RÉSIDENCE / JARDINS / DANS L'OUEST / DE LA VILLE</u>	<u>20</u>	10	5	0	
<b>C Environnement</b>		(Maximum 10)			5	
10 Continuité	<u>MÉLANGE DE GRANDES CONSTRUCTIONS ET DE</u>	10	5	<u>2</u>	0	
11 Cadre	<u>COMPATIBLE / CONSTRUCTIONS MODESTES</u>	5	2	<u>1</u>	0	
12 Point d'intérêt	<u>BÂTIMENT REMARQUABLE DE L'OUEST DE LA VILLE</u>	10	5	<u>2</u>	0	
<b>D Utilisations possibles</b>		(Maximum 15)			15	
13 Compatibilité	<u>VOCATION RÉSIDENIELLE POSSIBLE</u>	<u>8</u>	4	2	0	
14 Réutilisation	<u>VOCATION COMMERCIALE POSSIBLE</u>	<u>8</u>	4	2	0	
15 Vocation publique		8	4	2	0	
16 Services	<u>POSSIBILITÉ D'AMÉNAGER UN PARC DE STATION-</u>	8	<u>4</u>	2	0	
17 Coût	<u>NEMENT AU NORD</u>	8	4	2	0	
<b>E Intégrité</b>		(Maximum 15)			15	
18 Site	<u>SITE ORIGINAL</u>	<u>5</u>	3	1	0	
19 Modifications	<u>EXTÉRIEUR ET TERRAIN INTACTS; INTÉRIEUR</u>	<u>5</u>	3	2	0	
20 État	<u>BÂTIMENT BIEN ENTRETENU / LÉGÈREMENT MODIFIÉ</u>	<u>5</u>	3	2	0	
		<b>Total des points</b>			91	
		<b>Groupe</b>	<u>A</u>	B	C	D
Bâtiment évalué par	<u>H.K.</u>	Date	<u>25/3/78</u>			
Recommandation	<u>CONSERVATION DE L'EXTÉRIEUR ET DU TERRAIN INTACTS; POSSIBILITÉ D'ADAPTATION À UNE VOCATION COMMERCIALE, MAIS EN RESPECTANT L'INTÉRIEUR</u>					
Évaluation revue par	<u>J.M.</u>	Date	<u>10 Avril 1978</u>			
Commentaires	<u>pourrait être transformé en restaurant par Hys'</u>					
Évaluation approuvée par	<u>E.B.</u>	Date	<u>17-12-78</u>			
Commentaires						

Fiche d'évaluation d'un bâtiment remplie selon la méthode d'évaluation décrite dans la présente brochure.

Depuis quelques années déjà, les Canadiens s'intéressent davantage à la conservation ou préservation, si l'on préfère. Aujourd'hui, beaucoup de vieux bâtiments échappent au pic des démolisseurs et se voient restaurés au lieu d'être remplacés, et ce, pour une foule de bonnes raisons. Nous nous rendons bien compte qu'il faut sauvegarder le meilleur de notre patrimoine culturel; nous convenons que certains vieux bâtiments se prêtent à de nouvelles vocations. Dans l'actuel climat économique, la rénovation coûte la plupart du temps moins cher que la construction. Nous croyons de plus que la destruction de ressources réutilisables équivaut à un gaspillage et l'allure et la répartition de l'espace intérieur des vieux bâtiments nous plaisent tout simplement. Certains vieux bâtiments seront conservés tout bonnement pour des raisons d'ordre économique, alors que d'autres auront besoin de la protection de la loi pour éviter d'être démolis.

Nous disposons désormais de plusieurs façons de sauvegarder les bâtiments. La meilleure est celle qui assure une protection à long terme planifiée, ce que l'on pourrait appeler une conservation préventive. D'importants bâtiments historiques peuvent être sauvegardés grâce à des lois, à des règlements de zonage ou à des stimulants économiques avant qu'une sérieuse menace de démolition ou de dégradation ne pèse sur eux.



Le *Globe Theatre* de Regina, qui fut originellement une banque, illustre la possibilité d'adaptation des bâtiments à de nouvelles vocations productives (phot. de l'auteur).

## Introduction

Bien que la méthode de planification de la conservation diffère d'une compétence gouvernementale à l'autre, elle comporte habituellement les trois étapes suivantes: relevé, évaluation et politique.

Le *relevé* qui comprend une étude sur le terrain et une recherche approfondie peut être fait par la division du patrimoine d'un département de planification municipale, par le personnel d'un ministère provincial de la culture ou par un releveur, historien ou analyste au service de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada rattaché au gouvernement fédéral (IBHC). Dans d'autres cas, une société historique locale, une association communautaire ou un expert-conseil peut se charger du relevé.

Les résultats sont ensuite communiqués à un organisme créé par nomination. Il s'agira peut-être d'un comité local de citoyens formé pour aviser le conseil municipal ou d'une commission provinciale ou fédérale composée d'éminents spécialistes. On demande aux membres de cet organisme d'évaluer chaque bâtiment ou secteur et de juger son importance architecturale et historique. C'est l'*évaluation*. Dans les localités sans corps consultatif, l'évaluation revient habituellement aux personnes qui ont fait le relevé.

Les recommandations de cet organisme, basées sur les données du relevé et sur l'évaluation, sont ensuite présentées aux membres d'une administration. Ces derniers, élaborent ensuite la *politique* voulue pour sauvegarder les bâtiments jugés dignes de l'être, et classent sites historiques les bâtiments ou les secteurs qu'ils estiment avoir une importance particulière.

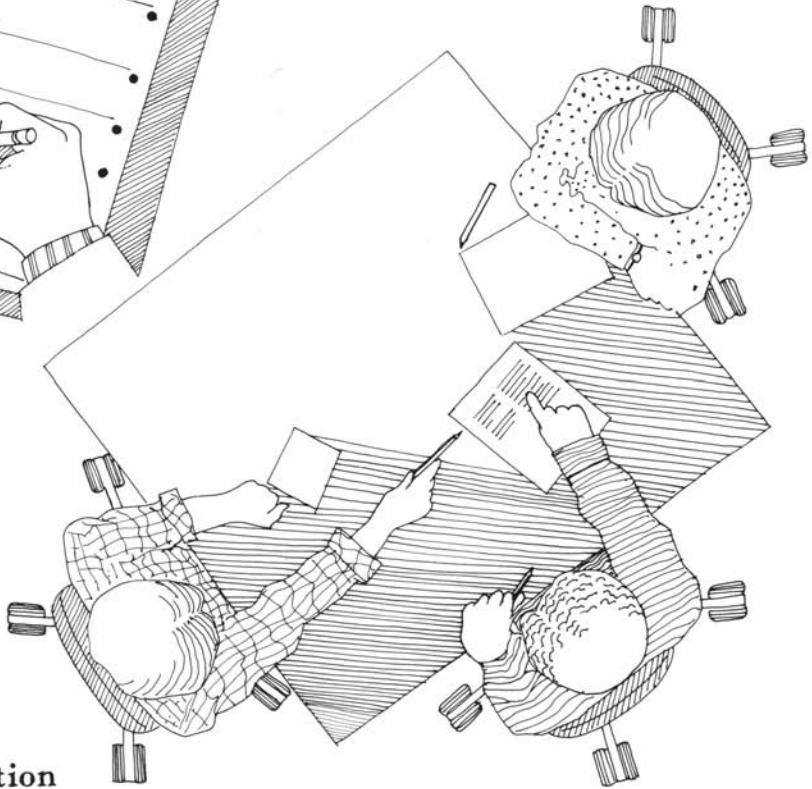
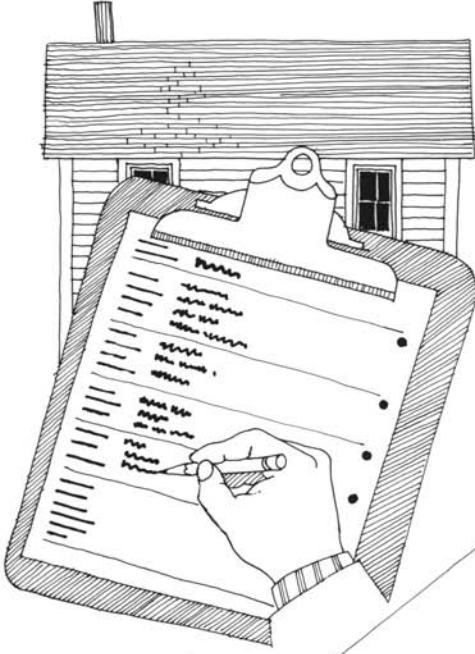
La seconde étape—l'évaluation—représente un élément essentiel du processus de conservation. L'évaluation peut se résumer à l'action simple et rationnelle d'établir des critères, de juger les bâtiments en fonction de ces derniers et de les classer d'après une échelle de cotes. C'est seulement alors que l'on pourra décider quels bâtiments devraient être conservés.

Dans le petit manuel qui suit, nous décrivons une méthode simple et commode d'évaluation des bâtiments. Le manuel a été conçu surtout pour aider ceux qui doivent faire l'évaluation. Son but est de déterminer *quels* bâtiments de la localité ont le plus d'importance et méritent d'être conservés, et *pour quelles raisons*, de démythifier le jugement de valeur architectural et de montrer que ce jugement peut se faire de manière rationnelle, objective et assurée.

Puisque ce manuel est surtout consacré à l'évaluation des bâtiments—seconde étape du processus de conservation—nous commencerons par traiter cette question essentielle. Le relevé et la politique seront donc abordés en deuxième et troisième parties. Il s'agit d'un ouvrage à la portée de toutes les personnes engagées dans un aspect ou l'autre de la conservation, que ces personnes soient des citoyens, des planificateurs ou des fonctionnaires. Pour plus de simplicité, le manuel traite exclusivement de bâtiments et non des secteurs historiques, quoique les mêmes principes et techniques s'appliquent sans modification aucune aussi bien à des ensembles de bâtiments qu'à des quartiers entiers.

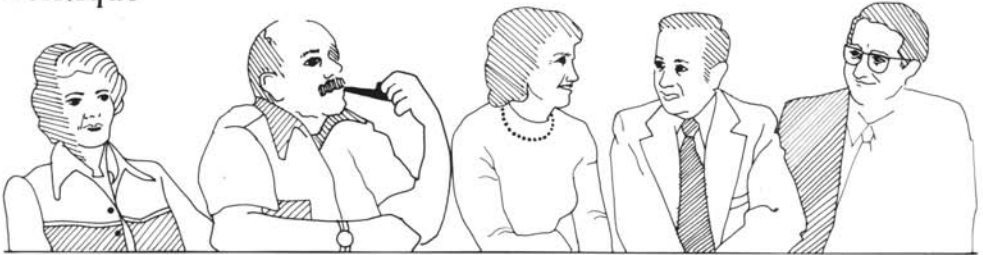


## Relevé



## Évaluation

## Politique



Le relevé, l'évaluation et la politique constituent les trois étapes de l'élaboration d'un processus de conservation.

## Principes de l'évaluation

*L'évaluation—aussi* appelée appréciation, jugement ou cotation—est avant tout un exercice objectif qui détermine la qualité de quelque chose. Comme tout éducateur le sait, il n'existe pas de mesure tout à fait sûre ou tout à fait “objective” des aptitudes ou rendements, même quand on a recours à un outil précis, en apparence du moins, comme le classement par points ou les notes d'examen<sup>1</sup>. Néanmoins, ces techniques permettent au spécialiste de s'approcher de l'idéal d'objectivité.

L'évaluation fait partie de notre mode de vie et les gens l'acceptent sans difficulté: les enseignants donnent des notes aux enfants, les employeurs évaluent les candidats aux emplois, les revues destinées aux consommateurs cotent les marchandises et les guides, les restaurants. Les meilleurs animaux gagnent des rubans, les meilleurs athlètes, des médailles. Toutes les évaluations décrites ci-dessus se font à peu près de la même façon. Les autorités établissent des normes—ou *critères*—pour une classe particulière d'objets. Il suffit ensuite de juger différents aspects de l'objet en fonction de chaque critère. Plus l'objet se rapproche des critères établis, meilleur il est jugé.

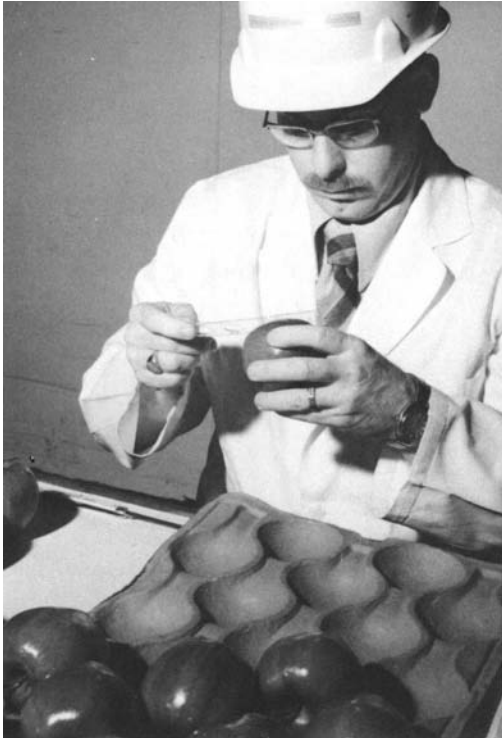


Les meilleurs spécimens de bétail gagnent des rubans aux expositions (phot. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, fournie par l'*Ayrshire Breeders' Association of Canada*).

# Évaluation

Peu importe le soin avec lequel est fait le classement, il risque de soulever deux types de problèmes. En premier lieu, on peut avoir affaire à un cas limite et les classificateurs peuvent ne pas s'entendre sur la note à donner ("Devrait-on faire passer ou échouer cet élève?"). Souvent, le problème reste sans solution, mais l'évaluation ne traduira qu'un écart d'une classe—une erreur acceptable. En second lieu, les critères eux-mêmes pourront donner matière à controverse<sup>2</sup> ("Faudrait-il obtenir une note de plus de 50 ou de plus de 65 pour passer?"). On devrait discuter et régler ces sujets litigieux avant d'entreprendre l'évaluation. A condition de s'entendre sur les critères et de juger consciencieusement—même si le jugement est fait par une personne relativement peu expérimentée—le résultat ne suscite habituellement pas beaucoup de contestation.

Un changement dans les critères entraîne à coup sûr un changement de l'évaluation. Prenons un exemple: si la taille, la couleur, la texture et l'absence de taches servent à déterminer la qualité d'une pomme, on pourra donc à l'aide de ces critères, classer n'importe quelle pomme. Cependant, si l'on conteste les critères en déclarant que la contamination par des pesticides est pire que la présence de taches, il faudra alors reprendre le premier jugement. Dans un tel cas, une pomme non contaminée, mais piquée des vers devient acceptable.



Un inspecteur des pommes évalue l'importance des taches et dès lors établit le classement des pommes (phot. Agriculture Canada).

---

### **Méthodes d'évaluation dans les disciplines connexes**

*En réponse à la nécessité de formuler les répercussions sur l'environnement en vertu de la National Environmental Protection Act de 1969, les planificateurs aux États-Unis mettent, actuellement, au point diverses méthodes d'évaluation<sup>41</sup>. Souvent fondées sur des modèles mathématiques complexes, ces méthodes utilisent des critères culturels et esthétiques aussi bien que des critères physiques et économiques. La majorité des études dans ce domaine se rapporte aux conséquences sur l'écologie, de la pollution et de l'évolution des moyens de transport. Cependant certaines d'entre elles tiennent compte de leurs incidences sur les bâtiments et les sites historiques<sup>42</sup>*

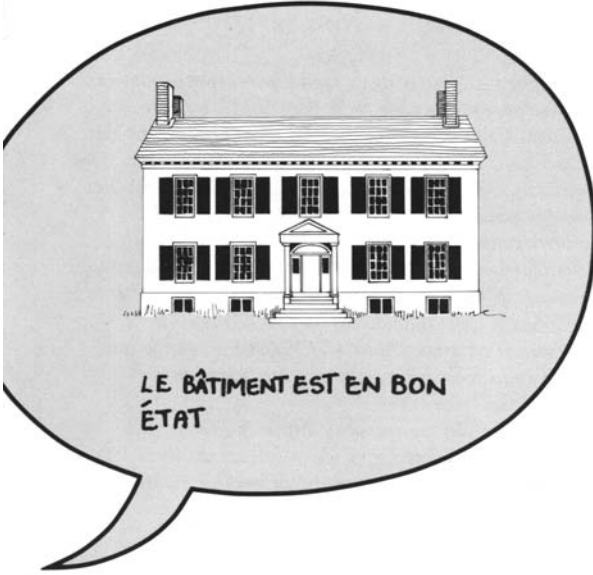
*L'évaluation des répercussions diffère de celle des bâtiments puisqu'elle mesure la valeur relative de diverses situations et non de divers objets; la méthode exposée ici s'inspire en effet de l'analyse coût-avantage des économistes. Stephen W. Jacobs et Barclay G. Jones ont proposé une méthode complexe d'évaluation des ressources culturelles dans le cycle de vie global d'une ville; cette théorie repose sur les techniques de mesure des coûts des diverses options (coûts et avantages)<sup>43</sup>.*

*Dans un autre domaine de recherche qui évolue rapidement, des techniques d'évaluation, fondées davantage sur la perception, sont utilisées par les psychologues, les spécialistes en sciences sociales et les architectes pour mesurer la qualité environnementale<sup>44</sup>. Elles visent à fournir des données qui permettront d'améliorer la conception architecturale et environnementale<sup>45</sup>.*

*Certains architectes travaillent à mettre au point des techniques pour juger de la valeur de projets terminés récemment<sup>46</sup>. Les planificateurs et les urbanistes proposent des méthodes d'évaluation des paysages urbains<sup>47</sup>, et de nouvelles techniques apparaissent pour apprécier les paysages ruraux<sup>48</sup>.*

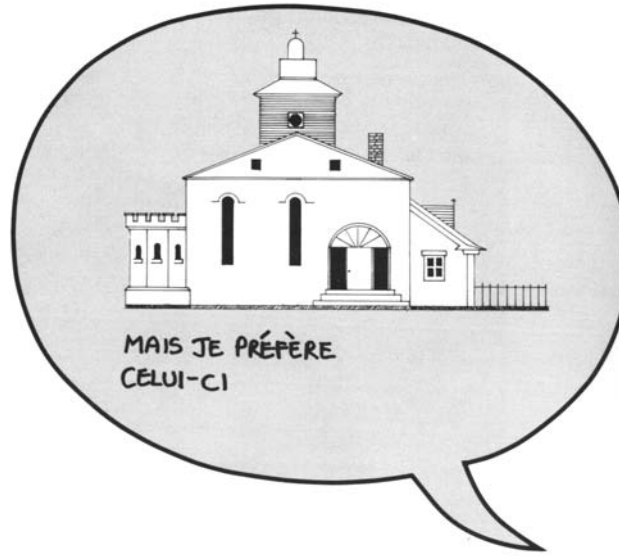
*Ces méthodes et ces techniques n'ont pas encore été appliquées à l'évaluation des bâtiments historiques. Dans ce domaine, les techniques continuent à faire appel à l'intuition du spécialiste.*

---



Quand l'évaluation touche au domaine de l'esthétique (et le classement d'un bâtiment concerne en partie l'esthétique), elle passe parfois pour un jugement de valeur subjectif sans fondement dans les faits. Une telle attitude est trompeuse. Les jugements de *valeur* sont essentiellement de la même nature que les jugements d'après les *faits*; seul les distingue réellement le degré d'unanimité qu'ils font. La seule façon de donner une certaine objectivité aux questions dites de valeur—en d'autres termes, la seule façon de leur assurer le degré d'unanimité qui les fera accepter comme des faits—consiste simplement à établir de bons critères acceptables sur lesquels fonder les jugements.

Les jugements d'après les faits et les jugements de valeur diffèrent des jugements fondés sur le *goût*. Dans ce dernier cas, il s'agit strictement d'opinions personnelles et subjectives basées uniquement sur ce qui plaît ou déplaît à une personne. Le goût se passe de critères.



“C'est un bon bâtiment” est un jugement objectif de valeur (ou peut-être même un jugement d'après les faits!). “Ce bâtiment me plaît” est un jugement subjectif de goût. Les personnes engagées dans l'évaluation des bâtiments doivent apprendre à différencier les divers types de jugement.

## Évaluation des bâtiments

L'évaluation de bâtiments diffère à peine de celle faite dans le cas des élèves ou des pommes. Si l'on choisit des critères sûrs et acceptés par la majorité, si les données des relevés sont complètes et précises et si les évaluations sont faites consciencieusement (par des personnes connaissant l'architecture et son histoire) on pourra alors en toute sûreté coter les bâtiments en fonction des normes établies.

Des experts, architectes, historiens et historiens de l'architecture, qui connaissent les bâtiments de la région à étudier, établissent les critères. Dans l'éventualité où ces mêmes experts procéderaient au classement des bâtiments—comme dans le cas des membres de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada—il n'est pas nécessaire d'imposer une méthode réglementaire et détaillée d'évaluation. Cependant, comme le classement des bâtiments est fait généralement par des personnes moins expérimentées dans les municipalités canadiennes, il vaudrait mieux exposer soigneusement la façon de procéder en partant des critères pour en arriver au jugement.

La méthode d'évaluation architecturale la plus simple consiste à établir un ensemble de critères qui constitueront les valeurs absolues en fonction desquelles les bâtiments seront jugés. Ainsi un bâtiment qui répond aux critères retenus aura une importance particulière.

La Commission des lieux et des monuments historiques du Canada travaille de cette façon. Sa politique définit "les critères de désignation des lieux historiques nationaux"; elle prescrit par exemple qu'il s'agira "d'un site ou d'un ouvrage qui aura été associé, au premier chef, à la vie d'un grand personnage Canadien"<sup>3</sup>. La Commission recommande au Ministre de déclarer lieu historique national un bâtiment qui répond aux critères établis. Le *National Register of Historic Places*, des États-Unis a, lui aussi, des critères soigneusement définis qui lui permettent d'évaluer les bâtiments soumis à son étude. Il en va de même de la Liste du patrimoine mondial, récemment créée<sup>4</sup>.



La maison Bellevue, à Kingston, Ontario, où sir John A. Macdonald a résidé pendant un an, fut classée lieu historique national (phot. Shawn MacKenzie, Parcs Canada).



L'hôtel Vancouver, à gauche, fut recommandé par le *Vancouver Heritage Advisory Committee* pour un classement dans la catégorie A parce qu'il constitue un bon exemple d'un important style d'architecture et un site national assez connu. L'hôtel Georgia tout près, à droite, dont a estimé qu'il ne possédait que des qualités architecturales, fut recommandé pour un classement dans une catégorie de moindre importance, la catégorie B (*phot. de l'auteur*).

Ce genre de méthode n'autorise que deux choix: ou le bâtiment est jugé digne d'être porté sur une certaine liste ou il ne l'est pas. Cela convient quand il s'agit d'établir une seule liste d'objets de grande valeur tous destinés à recevoir le même traitement ou la même protection.

Cependant, il est souvent souhaitable de différencier divers types parmi les bâtiments importants. A Vancouver par exemple, le comité consultatif municipal du patrimoine recommande deux catégories de bâtiments officiellement classés: la catégorie A ("dans laquelle les bâtiments font l'objet d'une recommandation, dans les termes les plus forts, en faveur de la conservation de leur extérieur") et la catégorie B (dans ce cas, on se limite à étudier les "meilleures" propositions de changements à apporter). Il existe une troisième catégorie, la catégorie C, qui est réservée aux bâtiments répertoriés mais non classés. En Alberta et au Québec, les bâtiments de la plus grande importance sont "classés", alors que ceux de moindre importance sont "inscrits" ou "reconnus"<sup>6</sup>.

La répartition des bâtiments importants entre plusieurs listes exige, semble-t-il, une méthode d'évaluation plus perfectionnée que celle qui n'offre que deux choix. La plupart du temps, les compétences gouvernementales qui établissent différentes classes de bâtiments importants le font à partir d'une liste assez longue de critères et elles évaluent chaque élément d'un bâtiment séparément et ce, en fonction de chacun des critères. A

chaque critère correspond une série de cotes verbales et l'évaluation globale se fonde sur une moyenne des cotes obtenues. Par exemple, un bâtiment qui reçoit la cote *excellent* dans au moins trois domaines sera peut-être classé dans la catégorie la plus élevée.

Dans ce cas-ci, une échelle de quatre cotes convient le mieux, soit les cotes *excellent*, *très bon*, *bon* et *passable/médiocre*. Les deux premières se situent nettement au-dessus de la moyenne; la troisième correspond à la moyenne; quant à la dernière cote (passable/médiocre), elle signifie en dessous de la moyenne.

Certaines compétences gouvernementales emploient diverses méthodes par points numériques aux fins d'évaluation. Ces méthodes offrent la manière la plus précise et la plus souple de bien évaluer les bâtiments. Habituellement, des points numériques sont accordés aux diverses cotes verbales. L'évaluation globale du bâtiment, obtenue en faisant la moyenne des points pour chaque critère, sera d'autant meilleure que le total des points sera élevé.

### Critères

Au cours des années, divers critères d'évaluation des bâtiments ont été proposés. La liste qui suit offre un ensemble de critères utiles et suffisamment détaillés sans toutefois être complets<sup>7</sup>. Elle contient vingt critères détaillés (style, construction, etc.) regroupés sous cinq grands critères (architecture, histoire, etc.). La première colonne précise la définition des critères détaillés, la deuxième colonne donne une explication des cotes et la troisième est réservée aux commentaires.

Ces critères s'appliquent à l'évaluation des bâtiments, qu'il s'agisse de bâtiments isolés ou intégrés dans des quartiers patrimoniaux. On pourrait définir d'autres séries de critères pour évaluer l'ensemble de régions<sup>12</sup> et de sites historiques ou encore d'autres ouvrages qui ne se rattachent pas à l'architecture (comme les barrages, les remparts militaires, les installations mobiles municipales ou les jardins)<sup>13</sup>.

<b>Critère</b>	<b>Cote</b>	<b>Commentaires</b>
<b>A Architecture</b>		
<b>1 Style</b>		
Spécimen remarquable, rare, exceptionnel ou ancien d'un style, d'une règle et d'un type architecturaux particuliers.	E Spécimen parfait ou extrêmement ancien s'il en existe beaucoup; excellent spécimen s'il en existe peu.	Idéalement, il faut comparer le bâtiment à autant d'autres bâtiments de style analogue si possible et l'évaluer en fonction des objectifs du concepteur (au meilleur de nos connaissances).  Le relevé permettra de savoir combien de spécimens existent.
	TB Spécimen excellent ou très ancien s'il en existe beaucoup; bon spécimen s'il en existe peu.	
	B Bon spécimen s'il en reste beaucoup.	
	P/M Aucun intérêt particulier	
<b>2 Construction</b>		
Exemple remarquable, rare, exceptionnel ou ancien de l'emploi d'un matériau ou d'une technique de construction.	E Spécimen parfait ou extrêmement ancien s'il en existe beaucoup; excellent spécimen s'il en existe peu.	Peut être évalué seulement si le spécialiste connaît bien la nature du bâtiment.  Le relevé permettra de savoir combien de spécimens existent.
	TB Spécimen excellent ou très ancien s'il en existe beaucoup; bon spécimen s'il en existe peu.	
	B Bon spécimen s'il en reste beaucoup.	
	P/M Aucun intérêt particulier.	
<b>3 Âge</b>		
Âgé par rapport à l'âge moyen des bâtiments de la région.	E Construit entre les dates 1 et 2.	On trouvera la signification des dates I, II, III et IV et une échelle utile des âges à la page 16.
	TB Construit entre les dates 2 et 3.	
	B Construit entre les dates 3 et 4.	
	P/M Construit après la date 4	



<b>Critère</b>	<b>Cote</b>	<b>Commentaires</b>
<b>4 Architecte</b>		
Conçu ou construit par un architecte ou un constructeur ayant particulièrement contribué à la vie de la localité, de la province ou de la nation.	E Architecte ou constructeur d'une importance particulière pour l'histoire de la localité, de la province ou de la nation.	L'importance de l'architecte ou du constructeur doit elle-même être évaluée en fonction de critères rationnels.  Voir commentaires 7.
	TB Architecte ou constructeur de grande importance pour l'histoire de la localité, de la province ou de la nation.	
	B Architecte ou constructeur identifié et connu, mais n'ayant pas d'importance particulière.	
	P/M Architecte ou constructeur non identifié ou inconnu.	
<b>5 Conception</b>		
Bâtiment particulièrement attrayant ou exceptionnel en raison de son excellence, de sa valeur artistique, de sa conception exceptionnelle, de sa composition, de sa réalisation ou de son décor.	E Excellente conception.	On trouvera à la note 8 des tentatives d'analyse et de quantification de l'excellence de la conception.
	TB Très bonne conception.	
	B Bonne conception.	
	P/M Conception passable ou médiocre.	
<b>6 Intérieur</b>		
Disposition des pièces, ouvrages de finition, exécution et/ou décor est/ont particulièrement attrayant(s) ou exceptionnel(s).	E Excellent travail.	L'intérieur n'est pas toujours accessible ni intéressant. Le but de l'évaluation du bâtiment déterminera s'il faut évaluer son intérieur ou non.
	TB Très bon travail.	
	B Bon travail.	
	P/M Travail passable ou médiocre.	

## Â g e

Il faut établir une échelle de datation des bâtiments différente pour chaque ville, chaque région ou chaque province. On détermine la date de construction du plus vieux bâtiment existant encore dans la région, puis on calcule les années qui marquent le huitième, le quart et la moitié de l'intervalle entre cette date et aujourd'hui. On adaptera le chiffre de chacune de ces années pour qu'il corresponde à une date marquante de l'histoire ou de l'architecture de la région étudiée. (Faute d'une date marquante, on pourra toujours arrondir à un chiffre commode). Le tableau ci-joint illustre cette méthode.

Pour fixer l'âge d'un bâtiment, on pourra par exemple choisir la date du début des travaux de construction. Dans le cas des bâtiments érigés par étapes, on pourra se servir de la date de la première campagne de travaux dont il reste encore aujourd'hui une partie importante.

L'âge d'un bâtiment augmente bien sûr d'année en année. Il faudra donc réviser périodiquement les dates marquantes, probablement toutes les décennies ou les deux décennies.

Endroit	Date COTE	1		2		3		4		5	
		E		TB		B		P/M			
		Plus vieux bâtiment		1/8		1/4		1/2		Aujourd'hui	
<b>Québec</b>	réelle	env. 1670		1709		1747		1824		1979	
	arrondie			1700		1759 (bataille des Plaines d'Abraham)		1825			
<b>Halifax</b>	réelle	1749		1778		1807		1864		1979	
	arrondie			1783 (loyalistes)		1815 (fin de la guerre)		1867 (Confédération)			
<b>Winnipeg</b>	réelle	env. 1835		1853		1871		1907		1979	
	arrondie			1850		1873 (érection de la ville en municipalité)		1900			
<b>Vancouver</b>	réelle	env. 1865		1879		1894		1922		1979	
	arrondie			1886 (érection de la ville en municipalité et incendie)		1897 (Klondike)		1914 (Première guerre mondiale)			

Critère	Cote	Commentaires
<b>B Histoire</b>		
7 Personnalité		
Bâtiment associé à la vie ou aux activités d'une personne, d'un groupe, d'une organisation ou d'une institution ayant particulièrement contribué à la vie de la localité, de la province ou de la nation.	E Personnalité, groupe, etc. de première importance, intimement liés au bâtiment.	L'importance de la personne, du groupe, de l'organisation ou de l'institution doit elle-même être évaluée en fonction de critères rationnels. Comme un certain recul s'impose, il faudra probablement remonter à une ou deux générations au moins.  Aux fins d'une évaluation municipale, l'importance locale a la même valeur que l'importance provinciale ou nationale. Dans le cas d'une évaluation provinciale ou nationale, on pourra attacher plus d'importance au caractère provincial ou national.
	TB Personnalité, groupe, etc. de première importance vaguement liés ou personnalité d'importance secondaire, intimement liée au bâtiment.	
	B Personnalité, groupe, etc. d'importance secondaire, vaguement liés au bâtiment,	
	P/M Bâtiment sans aucun lien avec personnalité importante ou groupe, etc.	
8 Événement		
Bâtiment associé à un événement marquant dans la vie de la localité, de la province ou de la nation.	E Événement de première importance directement relié au bâtiment.	Voir commentaires 7.
	TB Événement de première importance vaguement relié au bâtiment ou événement d'importance secondaire directement relié au bâtiment.	
	B Événement secondaire vaguement relié au bâtiment.	
	P/M Bâtiment sans aucune relation avec un événement important.	
9 Contexte		
Bâtiment associé aux grands courants de l'histoire culturelle, sociale, politique, militaire, économique ou industrielle et l'illustrant particulièrement.	E Tendances de première importance directement reliées au bâtiment.	Une bonne façon de mesurer ce facteur consiste à se demander à quel point la construction pourrait être utile à l'enseignement de l'histoire culturelle.
	TB Tendances de première importance vaguement reliées ou tendances d'importance secondaire directement reliées au bâtiment.	
	B Tendances d'importance secondaire vaguement reliées au bâtiment..	
	P/M Bâtiment sans aucune relation avec tendances importantes.	

Critère	Cote	Commentaires
<b>C Environnement</b>		
10 Continuité		
Bâtiment contribuant à assurer la continuité ou le caractère de la rue, du quartier ou de la région.	E D'importance particulière dans la détermination du caractère dominant de la région.	Cette qualité changera à mesure que le quartier changera. Il se peut que de nouvelles constructions sans style réduisent la valeur environnementale d'un vieux bâtiment.
	TB Important dans la détermination ou le maintien du caractère dominant de la région.	
	B Compatible avec le caractère dominant de la région.	
	P/M Incompatible avec le caractère dominant de la région.	
11 Cadre		
Cadre ou aménagement paysager contribuant à assurer la continuité ou le caractère de la rue, du quartier ou de la région.	E D'importance particulière dans la détermination du caractère dominant de la région.	Voir commentaire 10
	TB Important dans la détermination ou le maintien du caractère dominant de la région.	
	B Compatible avec le caractère dominant de la région.	
	P/M Incompatible avec le caractère dominant de la région.	
12 Point d'intérêt		
Point d'intérêt particulièrement remarquable sur le plan visuel.	E Construction qui pourrait être considérée comme le symbole de la ville ou de la région.	Un bâtiment peut être classé point d'intérêt s'il s'agit d'une construction importante ou remarquable qui a acquis pour la communauté une valeur esthétique ou sentimentale dépassant sa fonction. Les points d'intérêt confèrent un caractère distinctif aux villes et aux régions <sup>10</sup> .
	TB Construction remarquable et habituelle dans une ville ou dans une région.	
	B Construction remarquable et habituelle dans un quartier.	
	P/M Construction ni remarquable ni habituelle.	

Critère	Cote	Commentaires	
<b>D Utilisations possibles</b>			
13 Compatibilité			
Présente affectation compatible avec utilisation du terrain ou zonage actuels du site, de la rue ou du quartier.	E	Présente affectation compatible avec utilisation du terrain et zonage actuels.	Cette qualité pourra changer si le zonage ou l'utilisation du terrain adjacent change.
	TB	Présente affectation compatible avec utilisation du terrain et zonage proposés.	
	B	Absence de la région de la présente affectation mais compatible.	
	P/M	Présente affectation incompatible avec utilisation du terrain ou zonage.	
14 Réutilisation			
Bâtiment pouvant être modifié en vue d'une réutilisation compatible sans nuire aux éléments architecturaux qui contribuent à lui donner son importance.	E	Affectation proposée compatible avec utilisation du terrain et zonage actuels ou proposés sans nuire aux éléments architecturaux importants.	Il faudra ici poser certaines hypothèses d'affectations possibles convenant aux courants sociaux et au zonage actuels.
	TB	Affectation proposée compatible avec utilisation du terrain et zonage actuels ou proposés mais pourrait légèrement altérer les éléments architecturaux importants.	
	B	Affectation proposée exigerait un changement de zonage faisable et pourrait légèrement altérer des éléments architecturaux importants.	
	P/M	Affectation proposée incompatible avec utilisation du terrain ou zonage, ou pourrait détruire des éléments architecturaux importants.	
15 Vocation publique			
Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel.	E	Grand besoin d'édifices publics dans la région et utilisation réalisable sans modifications importantes au bâtiment.	Il devra s'agir d'un bâtiment susceptible d'offrir des avantages sur le plan social et/ou offrant de grandes possibilités d'interprétation.

Critère	Cote	Commentaires
<b>D Utilisations possibles (suite)</b>		
	<p>TB Grand besoin d'édifices publics dans la région, mais l'utilisation proposée exigerait d'importantes modifications; ou l'utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.</p> <p>B Utilisation publique proposée constituerait un avantage et exigerait d'importantes modifications.</p> <p>P/M Utilisation publique proposée non nécessaire et/ou exigerait de très importantes modifications; ou aucune utilisation publique proposée.</p>	<p>Il ne faudra pas tenir compte ici de la rentabilité du bâtiment transformé. Cette question est abordée en détail au critère 17.</p>
<hr/>		
16 Services		
<p>Doté des services et des installations de protection convenant à une utilisation actuelle.</p>	<p>E Installations de protection, services publics et stationnement répondent aux normes et aux exigences actuelles.</p> <p>TB Amélioration nécessaire d'un de ces services qui pourra se faire sans grande difficulté.</p> <p>B Amélioration nécessaire de deux de ces services qui pourra se faire sans grande difficulté.</p> <p>P/M Amélioration nécessaire de trois de ces services; ou amélioration entraînerait de grandes difficultés.</p>	<p>Ces services comprennent la protection contre les incendies et la protection par la police, les services publics et la possibilité d'un stationnement.</p>
<hr/>		
17 Coût		
<p>Coût raisonnable de la préservation, de la restauration, de l'entretien et/ou de l'interprétation.</p>	<p>E Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable.</p> <p>TB Coût quelque peu inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable.</p> <p>B Coût à peu près le même que celui d'une nouvelle construction comparable.</p> <p>P/M Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable.</p>	<p>Cela exigera peut-être une étude de faisabilité détaillée; ne pas tenir compte de ce critère si le coût est impossible à déterminer.</p>

Critère	Cote	Commentaires				
<b>E Intégrité</b>						
18 Site						
Bâtiment occupant son site originel.	E	N'a pas été déplacé.				
	TB	Site originel, fondation nouvelle.				
	B	A été réinstallé ou réorienté sur la propriété originelle et près de son site d'origine.				
	P/M	A été replacé à un autre endroit.				
19 Modifications						
Bâtiment peu altéré; a conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	<i>Décor</i> (ex. <i>corniche</i> )	<i>Étages</i>	<i>Rez-de-chaussée</i>	<i>Intérieur</i>		
	E	E	E	E	Intact.	
	TB	B	TB	E	Changé, mais caractère respecté.	
	B	P/M	B	TB	Caractère détruit.	
					Habituellement quand un bâtiment a subi au moins deux genres de modifications ou plus, il ne reçoit que le point le plus faible.	
					Si les modifications et les ajouts sont assez vieux et cadrent assez bien avec l'ensemble, on pourra les évaluer en fonction de leur propre valeur à titre de parties intégrantes du bâtiment.	
					Ce qui précède n'est donné qu'à titre indicatif et pourra être modifié si le bon sens l'exige.	
20 État						
La construction du bâtiment est en bon état.	<i>Corps de Bâtiment</i>	<i>Ajouts</i>	<i>Toit</i>	<i>Intérieur</i>	<i>Terrains</i>	
	E	E	E	E	E	Satisfaisant
	B	TB	TB	TB	E	Médiocre
	P/M	B	B	B	TB	Mauvais
					N'utiliser ce critère que si l'état de la construction peut être évalué avec précision..	
					Comme au critère 19, on accordera le point le plus faible <sup>11</sup> .	

---

## Différences régionales

L'évaluation tend à déterminer les bâtiments les plus intéressants dans la région étudiée. L'évaluation faite par un gouvernement provincial essaie de définir les bâtiments qui présentent le plus d'intérêt pour la province, tandis que l'évaluation locale le fait pour la ville.

Les critères donnés ici sont assez généraux pour pouvoir être appliqués à l'échelle du pays. Dans leur interprétation de ces derniers, les experts devraient accorder une importance toute particulière aux événements locaux. Par exemple, dans le cas du critère "histoire", la résidence du fondateur de la ville revêt plus d'importance dans un relevé local que celle d'un politicien provincial; cette dernière cependant serait d'une très grande valeur dans un relevé provincial.

Au chapitre de l'architecture, il faudrait évaluer les bâtiments en fonction de leurs contextes local et régional. Les normes pourront être différentes selon les régions, mais les critères "style" et "construction" devraient permettre d'estimer à leur juste valeur les bâtiments les plus anciens et les plus remarquables de la région étudiée. Par exemple, le style commercial et les constructions en béton armé sont apparus à Vancouver dix ans plus tard qu'à Montréal, et, partant, le terme "ancien" ne correspond pas à la même chronologie dans les deux villes. Le critère "architecte" devrait faire ressortir le talent des constructeurs locaux et le critère "conception" devrait mettre en évidence les éléments de l'architecture locale. Le critère "âge" enfin devrait être assez flexible pour refléter la chronologie locale (voir page 16).

Les bâtiments caractéristiques d'une région devraient également se voir accorder une bonne cote pour le critère "environnement"; en revanche, ceux qui ne concordent pas avec l'ensemble ne seront pas bien cotés. Un cottage en brique, de style néo-gothique, qui aura un certain cachet dans une ville de l'Ontario, ne sera pas à sa place dans une avenue de Fredericton. De même, une façade postiche en bois qui contribue à assurer la continuité architecturale dans une ville de l'Alberta, pourrait paraître déplacée au Québec.

De plus, les critères se prêtent à un système qui ne pénalise pas l'architecture propre à la région—ce serait le cas des bâtiments conçus par des personnes sans formation en architecture et guidées seulement par les conventions locales<sup>49</sup>. Dans ce type d'architecture, il importe que le bâtiment soit représentatif du style et des matériaux locaux, et qu'il puisse être évalué selon les critères "style", "construction" et "conception". Dans tous les cas, les bâtiments seront cotés en comparaison d'autres bâtiments de même genre, et on ne devra pas tenir compte de l'identité du constructeur.

---



La maison Romkey à Lunenburg (N.-É.), en haut, fut construite dans les années 1760, ce qui en fait une des plus vieilles maisons de cette ville historique et lui confère une grande importance architecturale. (phot. de l'auteur). L'hôtel du gouvernement du Manitoba, en bas, représente également un important bâtiment. Cependant, la comparaison des deux bâtiments n'aurait pas sa place, leur envergure, leur style, leur fonction, leur utilisation et leur emplacement géographique différant totalement (phot. Office du tourisme du Canada).



## Cotation

Bien qu'une commission ou qu'un comité soit chargé de l'évaluation, elle pourra pour commencer être faite par une personne ou un groupe. Quelquefois, une seule évaluation par une personne qualifiée sera suffisante; d'autres fois, différentes personnes ou chaque membre d'un groupe évalueront tout bâtiment en fonction de certains des critères choisis et l'on établira ensuite la moyenne des cotes données. Si plusieurs personnes évaluent différents bâtiments, il faudrait que toutes comprennent de la même façon le système de cotation.

Afin d'évaluer un bâtiment, il est nécessaire de posséder une bonne connaissance de l'architecture et de l'histoire de la région. L'évaluation du "style" et de la "conception" devrait être confiée à une personne très compétente en histoire de l'architecture.

Les données du relevé (y compris les recherches et les observations faites sur le terrain) doivent être précises et aussi complètes que possible et ce, avant que le processus d'évaluation ne soit engagé. Une fois terminée l'étude de ces renseignements, il faudrait examiner chaque bâtiment et lui attribuer des cotes. On comparera entre eux les bâtiments d'un même style dans une même région. Ce sera la seule façon d'obtenir des comparaisons valables—on comparera des pommes à des pommes, des oranges à des oranges—et de réduire le risque de voir le spécialiste se laisser influencer par son goût.

C'est l'utilisation des cotes qui permet le mieux à l'expert de parvenir à l'objectivité. Les cotes apparaîtront parfois trompeuses en donnant l'impression d'être plus précises qu'elles ne le sont en réalité. Néanmoins, elles constituent le meilleur outil de mesure à notre disposition à condition de savoir s'en servir rationnellement et avec bon sens.

Les cotes verbales (excellent, très bon, etc.) conviennent parfaitement lors de l'évaluation des bâtiments au cours de relevés de moindre importance, ou encore lorsqu'une notation approximative suffit.

Il faudrait établir une fiche d'évaluation qui permettra au spécialiste d'encercler la cote voulue correspondant au critère étudié. La fiche comportera une marge réservée à une brève justification de la cote, et sera jointe au formulaire du relevé du bâtiment en question.

La valeur du bâtiment s'établit alors par comparaison des cotes avec celles des autres bâtiments.

---

**Fiche d'évaluation d'un bâtiment**

---

Nom \_\_\_\_\_

Endroit \_\_\_\_\_

N. de référence \_\_\_\_\_

---

**A Architecture**

1 Style	E	TB	B	P/M
2 Construction	E	TB	B	P/M
3 Age	E	TB	B	P/M
4 Architecte	E	TB	B	P/M
5 Conception	E	TB	B	P/M
6 Intérieur	E	TB	B	P/M

---

**B Histoire**

7 Personnalité	E	TB	B	P/M
8 Événement	E	TB	B	P/M
9 Contexte	E	TB	B	P/M

---

**C Environnement**

10 Continuité	E	TB	B	P/M
11 Cadre	E	TB	B	P/M
12 Point d'intérêt	E	TB	B	P/M

---

**D Utilisations possibles**

13 Compatibilité	E	TB	B	P/M
14 Réutilisation	E	TB	B	P/M
15 Vocation publique	E	TB	B	P/M
16 Services	E	TB	B	P/M
17 Coût	E	TB	B	P/M

---

**E Intégrité**

16 Site	E	TB	B	P/M
19 Modifications	E	TB	B	P/M
20 État	E	TB	B	P/M

---

Bâtiment évalué par \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Recommandation \_\_\_\_\_

Évaluation revue par \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Évaluation approuvée par \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

---

Fiche d'évaluation appropriée pour l'attribution de cotes verbales.

---

### Exemple historique d'évaluation numérique

Les architectes du premier édifice du Parlement à Ottawa ont été choisis en 1859 par voie de concours public. Dix-huit bureaux d'architectes proposèrent 23 plans pour l'édifice central ("Edifice du Parlement") et pour les édifices est et ouest ("Edifices ministériels"). Deux hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics, Samuel Keefer et F.P. Rubidge, avaient choisi le gagnant en évaluant les plans soumis au moyen de notes. Ils établirent dix critères et évaluèrent chaque projet en le cotant pour chaque critère de 0 à 10 (10 étant "le coefficient de supériorité"). Le projet qui reçut le plus grand nombre de points avait été noté par le commissaire adjoint Keefer (le plus important des deux hauts fonctionnaires!).

La maquette gagnante, celle de Fuller et Jones, pour l'édifice central se vit accorder 89 points par Keefer et 62 par Rubidge. Le recul nous permet de constater qu'ils avaient tous deux sans doute fait preuve de bon jugement surtout si l'on songe qu'ils avaient accordé au modèle retenu seulement 6 et 3 points respectivement pour la protection contre les incendies—et le bâtiment fut détruit par les flammes un demi-siècle plus tard. Stent et Laver gagnèrent le concours pour les édifices est et ouest., leur maquette ayant reçu 92 points de Keefer et 68 de Rubidge. Keefer distribua toujours de plus hautes notes que Rubidge, mais leur classement des projets furent analogues (sans toutefois être identiques), ce qui montre bien qu'il est souhaitable, dans un concours ou un relevé, de faire faire l'évaluation par une même personne ou un même groupe de personnes<sup>10</sup>.

---



Le premier édifice du parlement d'Ottawa dont la conception a été jugée la meilleure lors d'un concours public, avait été évalué selon un système de notation numérique (phot. Archives publiques du Canada).

### Notation

#### Points numériques fixes

Lors de l'évaluation de bâtiments faite dans le cadre de relevés plus importants ou exigeant des cotes plus précises, il faudra traduire les cotes en points<sup>14</sup>.

Dans un tel cas, il est recommandé de commencer par choisir un total maximum arbitraire—disons 100—que l'on répartira ensuite entre les cinq grands critères. Cela exigera bien sûr que l'importance de chaque critère soit déterminée dans le relevé à faire—processus qui demande beaucoup d'attention.

L'évaluation visant simplement à rappeler l'importance de bâtiments historiques (par une plaque, par exemple) touchera surtout les critères "architecture" et "histoire". Les critères "environnement" et "intégrité" auront beaucoup moins d'importance et il ne vaudra peut-être même pas la peine de tenir compte du critère "utilisations possibles". Ainsi, pourrions-nous avoir une répartition des points de ce genre:

---

A. Architecture	40
B. Histoire	45
C. Environnement	5
D. Utilisations possibles	0
E. Intégrité	10

---

Par contre, l'évaluation visant à protéger contre la démolition ou les modifications sans goût d'importants bâtiments dans le quartier commercial d'une ville, déterminera des critères différents et leur donnera plus d'importance. Dans un tel cas, c'est le maintien de la vocation commerciale qui prendra le pas sur les autres facteurs. Ainsi, le critère pratique "utilisations possibles" devient beaucoup plus important que dans le cas précédent. Il en ira de même du critère "environnement" car les bâtiments de tels quartiers ne sauraient être étudiés isolément. Le critère "histoire" aura moins de valeur que celui de l'"architecture". Dans cette hypothèse, le maximum de points accordé à chaque critère se lirait ainsi:

---

A. Architecture	35
B. Histoire	25
C. Environnement	10
D. Utilisations possibles	15
E. Intégrité	15

---

**Fiche d'évaluation d'un bâtiment**

Nom \_\_\_\_\_

Endroit \_\_\_\_\_

N° de référence \_\_\_\_\_

<b>A Architecture</b>		(Maximum 35)			
1 Style		20	10	5	0
2 Construction		15	8	4	0
3 Âge		10	5	2	0
4 Architecte		8	4	2	0
5 Conception		8	4	2	0
6 Intérieur		4	2	1	0

<b>B Histoire</b>		(Maximum 25)			
7 Personnalité		25	10	5	0
8 Événement		25	10	5	0
9 Contexte		20	10	5	0

<b>C Environnement</b>		(Maximum 10)			
10 Continuité		10	5	2	0
11 Cadre		5	2	1	0
12 Point d'intérêt		10	5	2	0

<b>D Utilisations possibles</b>		(Maximum 15)			
13 Compatibilité		8	4	2	0
14 Réutilisation		8	4	2	0
15 Vocation publique		8	4	2	0
16 Services		8	4	2	0
17 Coût		8	4	2	0

<b>E Intégrité</b>		(Maximum 15)			
18 Site		5	3	1	0
19 Modifications		5	3	2	0
20 État		5	3	2	0

		<b>Total des points</b>				
		<b>Groupe</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
Bâtiment évalué par	Date					
Recommandation						
Évaluation revue par	Date					
Commentaires						
Évaluation approuvée par	Date					
Commentaires						

Fiche d'évaluation appropriée pour l'attribution de points numériques fixes.

Ensuite, il faut accorder un maximum de points aux critères détaillés. Le total des points de ces derniers pourra dépasser le maximum de points donnés au critère de base à condition que le total inscrit, lui, ne le dépasse pas; (en d'autres termes, la continuité, le cadre et le point d'intérêt pourront totaliser plus de 10 à condition que le total de l'environnement ne soit pas supérieur à 10).

Quand on établira l'équivalent en points des cotes de chaque critère détaillé, la cote "excellent" devrait recevoir beaucoup plus de points que celle "très bon", afin de faire une distinction entre un bâtiment vraiment unique et un autre. On pourrait peut-être utiliser une progression géométrique (comme 20-10-5-0) ou même une progression plus marquée (comme 20-5-2-0) au lieu de l'habituelle progression arithmétique (20-15-10-5). Représentée sur un graphique, une telle progression donnerait une ligne courbe et non une ligne droite.



Les améliorations suivantes ont été apportées à la grande rue George de Charlottetown (Ile-du-Prince-Edouard): revêtement neuf, bordures de trottoir neuves et réverbères de cuivre neufs. Le bâtiment historique Province House, à l'extrémité de la rue, est en voie de restauration et un certain nombre d'autres constructions, comme l'édifice Heartz-O'Halloran à droite, sont en cours de réfection. Tous ces changements augmenteront la valeur contextuelle des bâtiments sans toutefois modifier leur valeur intrinsèque (phot. de l'auteur).

### Points numériques variables

Les situations changent constamment. Des évaluations et des relevés faits une année à une fin particulière seront repris des années plus tard à d'autres fins. Un système d'évaluation conçu pour servir tant demain qu'aujourd'hui se doit d'avoir assez de souplesse pour s'adapter aux valeurs et aux conditions changeantes.

L'importance relative d'une construction risque de changer chaque fois que, dans son environnement, un bâtiment est construit, modifié ou démoli. De plus, nos propres valeurs changent à mesure que nous en apprenons davantage sur une période, un style, un architecte ou une technique de construction. A titre d'exemple, soulignons que l'intérêt porté depuis quelques années seulement à l'archéologie industrielle a fait monter la cote de l'innovation dans la construction et des bâtiments industriels.

En outre, si l'on prévoit utiliser à une nouvelle fin les données rassemblées pour une évaluation ou un relevé déjà faits, l'importance relative des divers critères risque de changer ou d'autres critères viendront peut-être s'ajouter. Ainsi, la compatibilité environnementale qui revêtira peut-être une grande importance dans l'évaluation du paysage urbain, paraîtra sans valeur quand il s'agira de déterminer les bâtiments d'importance architecturale dans le cadre d'un programme de pose de plaques historiques.



Nous commençons à peine à apprécier la valeur des monuments de l'archéologie industrielle. Ces fours ronds à globe voûté de la poterie Medalta de Medicine Hat ont été classés site historique par le gouvernement de l'Alberta. (phot. de l'auteur).

---

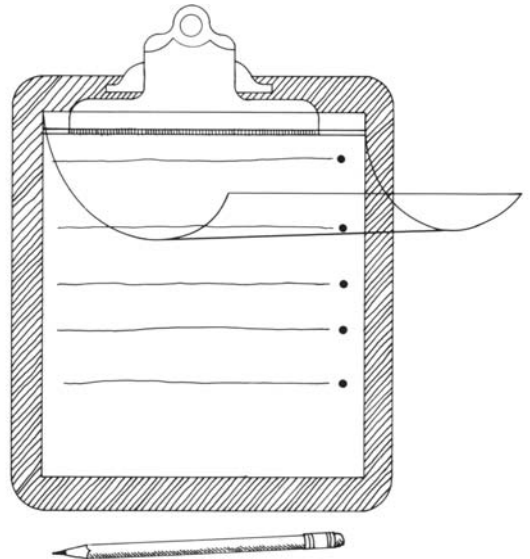
### **Emploi des ordinateurs**

La compilation des points pourrait également se faire grâce à un système informatisé, ce qui éliminerait presque tout le fastidieux travail manuel. Une fois que les critères ont été choisis et que des points ont été alloués à chacun d'eux, la totalisation de ces derniers peut être confiée à un ordinateur. Dans l'éventualité d'une modification des critères ou des points, il suffit alors d'entrer ces nouvelles données.

Si une méthode d'évaluation informatisée utilise les numéros de référence (géocode) de l'IBHC, alors les données du relevé et de l'évaluation pourraient être restituées en fonction de n'importe quelle catégorie voulue ou combinaison de catégories (par exemple: jonction du bâtiment ou matériaux de construction). Ainsi serait-on en mesure d'établir une corrélation entre, disons, l'importance architecturale et l'âge, ou encore la compatibilité et le quartier.

En outre, s'il y a concordance entre les géocodes et les numéros de référence employés par les administrations municipales pour les données touchant l'évaluation, les aspects techniques et/ou la protection (dans plusieurs villes, ces données sont combinées <sup>41</sup>), alors les données architecturales pourraient être liées aux données statistiques emmagasinées dans les ordinateurs des villes. On pourrait par exemple comparer la valeur attribuée aux bâtiments à leur importance architecturale ou à leur état physique, ou les possibilités d'incendie à l'âge ou aux matériaux de construction.

---



Le calque de superposition permet d'employer des points numériques variables.

Afin que la méthode soit suffisamment souple il faudrait procéder d'abord à la cotation verbale—qui est objective et ne devrait jamais être changée—puis à la notation numérique—qui est arbitraire et peut être modifiée à volonté.

A cette fin, il conviendrait d'employer deux feuilles. La première (la fiche d'évaluation), est utilisée pour inscrire les cotes verbales; on peut y prévoir une marge pour l'addition d'autres critères éventuellement. On y reportera les cotes de chaque critère, soit E, TB, B, P/M, ainsi que leur justification.

La seconde feuille, calque que l'on superpose, servira à la transcription des points accordés à chaque cote verbale pour les critères en question, et on y portera également le total des points du bâtiment évalué. Si jamais une nouvelle évaluation des mêmes bâtiments avait lieu à une date ultérieure, il suffirait à l'expert de refaire les calques.

#### *Signification du total des points*

Le total des points reçus qui est fonction de la sélection et de la pondération des critères permet de placer le bâtiment dans une des catégories de groupes d'importance. Dans l'exemple suivant, quatre groupes de classification des bâtiments sont utilisés: ceux de grande importance; ceux d'importance; ceux qui ont une valeur quant à l'environnement; et ceux sans importance<sup>15</sup>.

Nous ne saurions déterminer ici de façon rigoureuse les points à accorder à chaque groupe puisque différentes pondérations produiront différentes distributions de points. Voici à titre de guide une distribution de points que nous estimons valable:

<i>Points</i>	<i>Groupe</i>	<i>Description</i>
75-100	A	Grande importance
50- 74	B	Importance
25- 49	C	Valeur quant à l'environnement
0- 24	D	Sans importance

Il reviendra aux spécialistes de faire appel à leur jugement pour déterminer la répartition de points convenable. Puisque l'évaluation vise à établir la valeur relative et non la valeur absolue, cette question n'a pas autant d'importance qu'il semble à première vue.

A titre indicatif, précisons que si tous les bâtiments d'une région historique étaient évalués, il y en aurait peut-être de 5 à 10 p. 100 dans le groupe A, de 30 à 40 p. 100 dans le groupe B, de 25 à 35 p. 100 dans le groupe C et de 20 à 30 p. 100 dans le groupe D<sup>16</sup>. Proportionnellement, les bâtiments se verront accorder des points élevés lorsque l'échantillon ne comprendra que des constructions choisies; au contraire, quand le relevé portera sur tous les bâtiments d'une région sans caractère historique, les totaux élevés seront plus rares.

C'est sur la notation d'un bâtiment et sur le groupe dans lequel il aura été classé que se fonderont les décisions relatives à son avenir dans le contexte d'un programme de conservation.

L'évaluation ne constitue qu'une des trois étapes du processus de conservation. Il faut d'abord faire un relevé architectural et, après l'évaluation, procéder à l'élaboration d'une politique de conservation. Il convient d'aborder ici brièvement les étapes du relevé et de la politique.

Un relevé comprend une étude sur le terrain et des travaux de recherche préliminaires et plus détaillés. Une connaissance systématique des bâtiments à l'étude s'impose avant de pouvoir les évaluer rationnellement et de prendre des décisions relatives à leur conservation possible. Habituellement, le terme *inventaire* se rapporte à une étude plus vaste et plus superficielle que le terme *relevé*, qui lui, est réservé à une étude plus approfondie; mais souvent les deux termes sont employés indifféremment

Avant d'entreprendre un relevé, il faut se poser trois importantes questions:

1. Quels bâtiments feront l'objet d'un relevé?
2. Que faut-il savoir sur chaque bâtiment?
3. Quels relevés ont déjà été faits dans le secteur?

L'examen des conditions particulières du relevé fournira un début de réponse.

### **Sélection des bâtiments**

Dans le cas d'un relevé destiné à déterminer quels bâtiments doivent être protégés en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales touchant le patrimoine, l'idéal consiste peut-être à faire une étude en deux parties.

On dresse d'abord rapidement une liste de tous les bâtiments du secteur susceptibles d'avoir une importance spéciale<sup>17</sup>. Dans ce cas, un imprimé d'ordinateur de l'IBHC (voir ci-dessous) offre un bon point de départ. A partir de cette liste, on sélectionne au besoin un nombre raisonnable des meilleurs bâtiments qui peuvent être étudiés convenablement à l'aide des ressources dont on dispose. C'est la liste abrégée. Cette première sélection étant en soi une évaluation préliminaire, elle sera faite selon les principes déjà énoncés même si, toutefois elle ne nécessite pas autant de rigueur que les évaluations subséquentes.

## **Relevé**



On procède ensuite à un relevé détaillé de tous les bâtiments de la liste abrégée. On rassemblera autant de données que possible sur chaque bâtiment.

S'il s'agit d'un relevé visant à déterminer les mesures à prendre dans un secteur d'étude défini ou un quartier historique précis, il faudrait alors inclure tous les bâtiments du secteur dans le relevé détaillé. (Idéalement, les relevés devraient toujours porter sur tous les bâtiments qui relèvent d'une compétence quelconque, mais le nombre des bâtiments interdit souvent de le faire.)

### Informations nécessaires

Il faut rassembler autant d'informations que possible sur l'histoire, la vocation, l'état, le caractère et le contexte des bâtiments qui font l'objet du relevé<sup>18</sup>. Des raisons purement pratiques comme le manque de temps et de ressources empêchent souvent de mener une étude très poussée; néanmoins la précision est importante. Dans l'éventualité où l'on déciderait de réduire le nombre de critères, il importerait alors que les releveurs s'efforcent d'étudier les mêmes aspects de tous les bâtiments et ce, afin de faire ensuite une évaluation comparative.

Il faudrait identifier chaque bâtiment (nom, endroit, propriétaire, occupants et fonction). Le relevé donnera ensuite une description de la forme du bâtiment, de la technique de construction utilisée, de son histoire (y compris l'architecte ou le constructeur, la date, les propriétaires et les données sur les modifications subséquentes apportées à la construction) et précisera les personnalités ou les événements historiques liés au bâtiment. Le releveur indiquera la source des faits notés, son nom et la date du relevé.

Un groupe chargé de faire un relevé architectural devrait établir sa propre fiche de relevé. Il importe de bien la concevoir tout en pensant à la méthode qui sera utilisée pour la restitution des données. Il faudrait présenter les données dans un ordre logique et prévoir assez d'espace pour permettre aux releveurs de faire leurs inscriptions et de noter leurs sources. On peut prévoir sur la fiche un espace réservé à l'évaluation. Sinon l'évaluation pourra être faite sur une fiche distincte comme celle illustrée dans ce manuel.

### Relevés déjà faits

La plupart du temps, une petite enquête permettra d'apprendre que des relevés quelconques ont déjà été exécutés. L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada a porté sur tout le pays. Un inventaire analogue à celui que l'on se propose de dresser a peut-être déjà été fait par les divisions de planification de la région, du *township* et de la municipalité, par les ministères provinciaux des affaires culturelles, par des associations historiques locales ou communautaires ou encore par les facultés d'architecture des universités de l'endroit. On aura donc avantage à consulter ces relevés dans la mesure du possible pour éviter de refaire le travail.



Un releveur de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada procède au relevé d'une maison d'Ottawa (phot. *Inventaire des bâtiments historiques du Canada*).





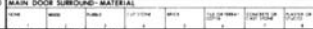


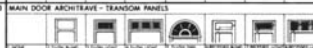
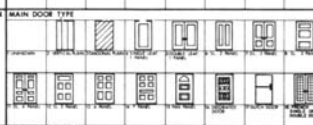


## L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada

Le relevé national connu sous le nom de IBHC a été lancé à l'échelle du pays à l'été 1970 et a été confié au Service des lieux historiques nationaux (maintenant la Direction des lieux et parcs historiques nationaux) du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Dans une première phase, les éléments architecturaux de l'extérieur de bâtiments construits avant 1914 ont été répertoriés. Toutes les données recueillies ont été informatisées afin de disposer d'un moyen de restitution facile et souple. Dans une deuxième phase, l'intérieur des bâtiments choisis est répertorié en détail, alors que dans une troisième phase, l'histoire de ces bâtiments est étudiée à fond.

L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada se poursuit toujours, et on accepte volontiers les données que veulent bien lui fournir les diverses associations canadiennes. Comme il s'agit d'une étude nationale, normalisée et accessible, nous encourageons fortement les groupes qui font leurs propres relevés à y avoir recours. La fiche d'enquête de la phase 1 vise à recueillir des données sur l'aspect extérieur, les matériaux de construction et le décor au moyen de questionnaires à choix multiples accompagnés d'illustrations. Pour obtenir des fiches d'enquête et des manuels d'instruction<sup>19</sup>, il suffit d'en faire la demande à l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa (Ontario) K1A 0H4.

Il est également possible de se procurer au prix coûtant des listes informatisées de tous les bâtiments répertoriés dans une région donnée. Les personnes ou les groupes voulant vérifier les informations relatives aux bâtiments répertoriés ou suggérer d'autres bâtiments à répertorier pourront les obtenir sans frais.

Les deux premières phases de l'IBHC se résument essentiellement à un inventaire descriptif de la nature physique des bâtiments. Les relevés préparatoires aux évaluations permettent peut-être de compléter ces données descriptives par des informations historiques sur les bâtiments, leurs occupants successifs et les personnalités ou les événements qui s'y rapportent.

56	MAIN DOOR LOCATION		COMMENTS
57	MAIN DOOR STRUCTURAL OPENING SHAPE		
58	MAIN DOOR SURROUND-HEAD		
59	MAIN DOOR SURROUND-SIDES		
60	MAIN DOOR SURROUND-MATERIAL		
61	MAIN DOOR ARCHITRAVE TYPE		
62	MAIN DOOR ARCHITRAVE - SIDE PANELS		
63	MAIN DOOR ARCHITRAVE - TRANSOM PANELS		
64	MAIN DOOR TYPE		
65	MAIN DOOR PANELS		
66	MAIN DOOR GLAZING		

Une page du cahier de relevé de l'étape 1 de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada (phot. Inventaire des bâtiments historiques du Canada).

### Plan de conservation

Le relevé et l'évaluation ne sont que des moyens d'en arriver au but, soit la conservation pour l'avenir des meilleurs éléments du passé. Nous disposons de nombreuses lois et de divers mécanismes de planification pour nous aider à conserver une bonne partie de notre patrimoine architectural. Il y a, entre autres, les *contrôles* comme les interdictions réglementaires de démolition, les restrictions touchant le zonage et l'utilisation des terres ainsi que les règlements relatifs à la conception et aux servitudes. Notons également les *mesures d'encouragement* comme les exemptions d'impôt, les contributions et les subventions de même que le transfert des droits d'exploitation<sup>20</sup>. L'utilisation coordonnée de tous ces moyens constitue le plan de conservation.

Un certain nombre de compétences administratives insistent pour incorporer la conservation au processus de planification. Les planificateurs doivent connaître la valeur des plus vieux bâtiments d'une ville pour mettre au point les orientations appropriées. Il en va de même des représentants élus qui ont besoin de toute l'information pour prendre les décisions qui s'imposent.



Le coeur de la ville de Saint-Jean (T.-N.) a été classé région de conservation du patrimoine en 1977 et ainsi a fait l'objet de mesures de contrôle touchant la démolition et les modifications des bâtiments (phot. Photothèque de l'ONF).

## Politique

---

### **Valeur intrinsèque par opposition à valeur contextuelle**

*Les critères fondamentaux diffèrent les uns des autres pour plusieurs raisons importantes. Les critères "architecture" et "histoire" s'intéressent à la "valeur intrinsèque" d'un bâtiment, tandis que ceux de l'"environnement", des "utilisations possibles" et de l'"intégrité" se rapportent aux répercussions du temps et des changements et, par conséquent, concernent la "valeur contextuelle" des bâtiments.*

*On aurait peut-être avantage à totaliser les points des critères "architecture" et "histoire" pour obtenir un total de base en quelque sorte, puis à lui ajouter les points des trois autres critères plus transitoires "environnement", "utilisations possibles", "intégrité" afin d'en arriver cette fois à un total arrondi. Puisque les ravages du temps sont jusqu'à un certain point—réparables, il serait peut-être utile dans certains cas de prendre les points de modifications et de les soustraire du total<sup>12</sup>.*

---

### **Types de mesures appropriées**

Avant toute chose, les planificateurs et les représentants élus doivent décider si des mesures de conservation sont justifiées. Bien que le choix des orientations revienne aux autorités locales, nous pouvons tout de même suggérer ici certaines lignes directrices.

Il faudrait sauvegarder les bâtiments de grande importance, soit ceux qui, après évaluation, ont été classés dans le groupe A. Toute modification de la conception de ces bâtiments devrait aller dans le sens de la restauration et n'être exécutée qu'après de minutieuses recherches. On pourrait favoriser des changements de vocation, mais seulement à condition qu'ils ne détruisent pas l'apparence du bâtiment. Dans beaucoup de cas, il conviendrait également d'envisager la préservation et la restauration des intérieurs.



En restaurant des bâtiments de Dawson, Parcs Canada leur a redonné leur apparence de l'époque de la ruée vers l'or (phot. Parcs Canada).

Dans le cas des bâtiments importants, soit ceux du groupe B, la conservation est également souhaitable, mais on laissera beaucoup plus de latitude dans le cas de la rénovation et de l'adaptation. Le réaménagement ne peut être autorisé que si une nouvelle construction offre sans l'ombre d'un doute de plus grands avantages que le bâtiment existant. La décision de sauvegarder ou de remplacer un bâtiment doit être fondée sur une analyse complète et minutieuse des avantages et des coûts sociaux et économiques que chaque mesure entraîne.

Les bâtiments dont on reconnaît la valeur environnementale, soit ceux du groupe C, sont des cas limites. Ils font partie de l'environnement des quartiers historiques et c'est pourquoi ils valent la peine d'être préservés. La disparition de ces bâtiments situés dans des quartiers non historiques, ne représentera probablement pas une grande perte. Cependant, si on laisse démolir ou se détériorer un trop grand nombre de ces bâtiments, la ville perdra un élément important et irremplaçable.

Dans le plan de conservation, il n'est pas nécessaire de se préoccuper des bâtiments du groupe D, soit ceux qui n'ont aucune importance. Souvent, il vaut mieux les remplacer.



La maison Chaboillez à Longueuil près de Montréal, ancien presbytère et collège, a été transformée en ateliers et en bureaux.

Les points recueillis par un bâtiment pour les différents critères donneront une idée de la technique de conservation à adopter. A cet égard, il sera utile de distinguer entre les cotes et les points accordés à un bâtiment pour les grands critères architecture et histoire, qui se rapportent à sa valeur intrinsèque, et ceux accordés pour l'environnement, l'intégrité et particulièrement les utilisations possibles, qui concernent sa valeur contextuelle (voir page 34).

Le niveau de contrôle imposé dépendra principalement de la valeur intrinsèque du bâtiment. Les bâtiments dont la valeur intrinsèque aura été hautement notée devront absolument être conservés et la valeur contextuelle pourra nous dire à quel prix. Dans le cas d'un bâtiment à grande valeur contextuelle, sa valeur sur le marché de l'immobilier peut suffire à son entretien. Le bâtiment peut être assujéti à certaines mesures de contrôle, mais on comptera sur l'entreprise privée pour le conserver et l'entretenir avec peu de stimulants. Par contre, la situation est tout à fait différente dans le cas d'un bâtiment à faible valeur contextuelle. Il y aura alors de fortes pressions économiques en faveur du réaménagement de la propriété. Tout programme de contrôle devrait être accompagné de mesures d'encouragement très efficaces et il se peut que le secteur public doive intervenir à la place du secteur privé au niveau de la conservation.

Le groupe chargé de l'évaluation d'un bâtiment devrait considérer tous ces facteurs et peut recommander les mesures voulues sur la fiche d'évaluation. Les fiches présentées à titre d'exemples dans ce manuel prévoient un espace à cette fin de même que pour l'approbation et les commentaires des autres personnes qui auront à revoir les évaluations.

A l'aide des données rassemblées lors du relevé et évaluées par la suite, les planificateurs recommanderont un plan d'action. Les représentants élus discuteront ensuite les recommandations et élaboreront une politique de conservation. Chaque étape constitue un chaînon essentiel de l'élaboration d'un plan de conservation et nous espérons que ce manuel aidera à franchir une de ses étapes plus facilement soit celle de l'évaluation des bâtiments historiques.

- 1 Bowen, William G , "Admissions and the Relevance of Race," in *Princeton Alumni Weekly*, vol. 78, n° 2, livraison du 26 septembre 1977, p. 8.
- 2 Urmson, J.O., "On Grading", in Flew, A.G.N., rédacteur, *Logic and Language*, Oxford, Blackwell, 1959, pp. 159-187.
- 3 Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *Politique des lieux historiques nationaux*, Ottawa, Information Canada, 1972, p. 5.
- 4 U.S. Department of the Interior, National Park Service, *How to Complete National Register Inventory Nomination Forms*, Washington, 1972, pp. 3-5. "The Endangered" in *Technology & Conservation*, vol. 3 n°3, livraison de l'automne 1978, pp. 8-12.
- 5 Vancouver, City Planning Department, *Vancouver's Heritage*, vol. 2, Vancouver, 1975, pp. 3-4.
- 6 Alberta, *The Alberta Historical Resources Act, 1973*, partie 3; Québec *Loi sur les biens culturels*, 1972, section 3.
- 7 Au nombre des listes dans lesquelles nous avons puisé "os critères, mentionnons celle de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada qui se trouve dans *Politique des lieux historiques nationaux*, p. 5; celle du *National Register of Historic Places*, publié fréquemment, comme dans *Inventory Nomination Forms*, pp. 3-5; celle du *Committee on Standards and Surveys in Criteria for Evaluating Historic Sites and Buildings*, 2<sup>e</sup> édition, Washington, National Trust for Historic Preservation, (1956) et celle de Miner, Ralph W., *Conservation of Historic and Cultural Resources*, Chicago, American Society of Planning Officials, 1969, pp. 19-20. Les quatre séries de critères ont été rassemblées dans Kalman, Harold, "An Evaluation System for Architectural Surveys", in *Bulletin of the Association for Preservation Technology*, vol. 8, n° 3, 1976, pp. 17-22. Pour un aperçu historique des critères employés au cours des années, voir Hosmer, Charles B. Jr., *Presence of the Past*, New York, G.P. Putnam's Sons, 1965, chapitre 11.
- 8 Gauldie, Sinclair, *Architecture*, Londres, Oxford University Press, 1969. L'auteur tente d'analyser ce qui fait la qualité d'une composition architecturale. Pour une tentative par Adrian van Butler et ses collègues d'accorder des valeurs quantifiables à l'apparence des bâtiments, voir "How Many Bits?", in *Architectural Review*, n° 153, livraison d'avril 1973, pp. 251-252. La méthode décrite accorde une place de choix à la complexité; il en va de même de la méthode en cours d'élaboration par Amos Rapoport et citée dans "An Approach to the Study of Environmental Quality", in Sanoff, Henry et Sidney Cohn, rédacteurs, *EDRA I. Proceedings of the 1st Annual Environmental Design Research Association Conference*, Stroudsburg, Penn., Dowden, Hutchinson & Ross, 1970; p. 8.
- 9 Sise, Hazen, *Evaluation Scoring Procedures for Heritage Buildings and Sites*, document dactylographié inédit, Ottawa, Commission de la capitale nationale, 1967, p. 4.
- 10 Pyke, John S. Jr., *Landmark Preservation*, New York, Citizens Union Research Foundation, s.d., pp. 1-2.

## Notes

- 11 Certaines des catégories groupées sous le critère "état" ont été tirées du système uniforme du Conseil de l'Europe pour répertorier les bâtiments historiques, décrit dans Alomar, Gabriel et coll., *Protective Inventory of the European Cultural Heritage (I. E. C. H.) Based on the Palma Recommendation*, Strasbourg (?), Conseil de l'Europe, env. 1969, pp. 21-22.
- 12 William Murtagh a proposé une série de critères pour le classement des quartiers historiques à la *Centre's North American International Regional Conference*, tenue à Rome en 1972, et publiés dans *Preservation and Conservation: Principles and Practices*, Washington, Preservation Press, 1976, pp. 388-389; une version révisée des critères a été publiée dans Murtagh, "Aesthetic and Social Dimensions of Historic Districts", in *Historic Districts: Identification, Social Aspects and Preservation*, Washington, National Trust for Historic Preservation, 1975, pp. 9-11.
- 13 Le *National Register of Historic Places* (voir note 7) a proposé certains critères pour les sites et les ouvrages autres que les bâtiments. Une définition succincte des richesses culturelles est donnée dans Wright, Russell, *Techniques for Incorporating Historic Preservation Objectives into the Highway Planning Process*, Reston, Virg., 1972. Deux études sur l'évaluation du paysage sont citées à la note A8.
- 14 Un des premiers emplois des cotes numériques, en l'occurrence celles mises au point par la ville de Providence (Rhode Island) (1957-1959) est décrit dans Providence City Plan Commission, *College Hill: A Demonstration Study of Historic Area Renewal 2<sup>e</sup> édition*, Providence, 1967, pp. 72-77. Au sujet de méthodes numériques plus récentes utilisées par diverses villes et provinces canadiennes, voir Sise, *Evaluation Scoring Procedures*, Ottawa-Hull; Kalman, *An Evaluation System*, Vancouver; Bodnar, D., *Proposal for a Methodology of Evaluation of Potential Historic Sites in Alberta*, document dactylographié inédit, Edmonton, Alberta Culture, 1976; Phillips-Clelland, Jennifer et coll., *An Evaluation and Protective System for Heritage Resources in Halifax*, Halifax, City of Halifax, 1977. Un certain nombre de systèmes de points sont décrits dans Falkner, Ann, *Without Our Past?* Toronto, University of Toronto Press, 1977, pp. 71-78. On trouvera des listes de relevés inédits dont certains décrivent des systèmes de points, dans Rath, Frederick L. Jr. et Marilyn Rogers O'Connell, rédacteurs, *Historic Preservation, A Bibliography on Historical Organization Practices*, vol. 1, Nashville, American Association for State and Local History, 1975, pp. 73-82; et National Trust for Historic Preservation, *Historic Preservation Plans: An Annotated Bibliography*, Washington, Preservation Press, 1976.
- 15 Des descriptions analogues ont été introduites dans Bureau of Governmental Research, *Plan and Program for the Preservation of the Vieux Carré*, Technical Supplement: Environmental Survey, La Nouvelle-Orléans, 1968, p. 47, bien qu'il existe, dans ce relevé des différences entre importance nationale et régionale. Même si on a eu recours à ces descriptions pour des bâtiments situés dans un quartier historique, elles pourraient tout aussi bien être appliquées à des constructions isolées. Le ministère des Travaux publics emploie aussi quatre groupes pour évaluer ses bâtiments patrimoniaux, soit important, à préserver, à entretenir et sans intérêt. Voir Canada, ministère des Travaux publics, "Politique du patrimoine du ministère des Travaux publics", in *Nouvelles/News: Société pour l'étude de l'architecture ou Canada*, vol. 4, n° 2, livraison de janvier 1978, p. 8.
- 16 Chiffres tirés de la distribution des points contenue dans les relevés portant sur les secteurs historiques de College Hill (voir note 14) et du Vieux Carré (voir note 15). Nos bâtiments du groupe A ne sont pas aussi exceptionnels que les constructions de la classe 1 en Grande-Bretagne, ces dernières ne constituant que 1 p. 100 de tous les édifices répertoriés. Falkner dans *Without Our Past?*, p. 80, avance un bon argument contre la division en classifications.
- 17 L'étape 1 de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada (IBHC) constitue un inventaire de ce type; ainsi en est-il du *Historic American Buildings Survey Inventory (HABS)*. Il est décrit dans McKee, Harley J., *Recording Historic Buildings*, Washington, U.S. Department of the Interior, 1970, pp. 119-121. L'Inventaire des biens culturels du Québec qualifie cette opération de *préinventaire*; voir Laframboise, Yves et coll., *Neuveville: architecture traditionnelle*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, p. 13.
- 18 Pour les méthodes de conduite des relevés, voir Massey, James C., *The Architectural Survey*, Washington, National Trust for Historic Preservation, env. 1968; McKee, *Recording Historic Buildings*; et surtout Derry, Anne et coll., *Guidelines for Local Surveys: A Basis for Preservation Planning*, Washington, U.S. Department of the Interior, 1977. Cet ouvrage traite brièvement d'évaluations aux pages 40-41. Une méthode européenne uniforme pour l'établissement de répertoires (IECH) est décrite dans Alomar et coll., *Protective Inventory*. Une méthode pour répertorier l'architecture propre à une région est expliquée dans Brunskill, R. W., *An Illustrated Handbook of Vernacular Architecture*, Londres, Faber & Faber, 1971. Voir aussi Lawrence, Charles, *Towards an Inventory of Historic Structures*, mémoire inédit, Institute of Advanced Architectural Studies, University of York, 1977.
- 19 Sykes, Meredith et Ann Falkner, *Inventaire des bâtiments historiques du Canada: Manuel de formation*, 2<sup>e</sup> édition, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord, env. 1971. Voir aussi *Manuel de la phase 2: Inventaire des bâtiments historiques du Canada*, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1975.
- 20 Un sommaire de l'appareil des lois canadien est donné dans Denhez, Marc, *Heritage Fights Brick*, Ottawa, Héritage Canada, et Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 1978.

- A1 Voir *Viohl, R.C. Jr et K.G.M. Mason, Environmental Impact Assessment Methodologies: An Annotated Bibliography, Council of Planning Librarians, Exchange Bibliography n° 691, Monticello, Ill., 1974.*
- A2 *Wright, Russell, Techniques for Incorporating Historic Preservation Objectives into the Highway Planning Process. Reston, Virg., 1972*
- A3 *Jacobs, Stephen W. et Barclay G. Jones, City Design Through Conservation: Methods for the Evaluation and Utilization of Aesthetic and Cultural Resources, 2 vol., Berkeley, University of California, 1960.*
- A4 *Il existe aujourd'hui une imposante bibliographie louchant ce domaine. Voici trois bonnes introductions qui remontent déjà à un certain temps: Sanoff; Henry et Sidney Cohn, rédacteurs, EDRA 1: Proceedings of the 1st Annual Environmental Design Research Association Conference, Stroudsburg, Penn., Dowden, Hutchinson & Ross, 1970; Carson, Daniel H., rédacteur, "Methods and Measures", (partie 5) in Man-Environment Interactions: Evaluations and Applications, Stroudsburg, Dowden, Hutchinson & Ross, 1974, et Coppock J.T. et C. B. Wilson, rédacteurs, Environmental Quality, Edimbourg, Scottish Academic Press, 1974. Voir aussi D'Amore, Louis J. et Sheila Rittenberg, "Social Impact Assessment: A State of the Art Review", in Urban Forum, vol 3, n° 3, livraison de mars-avril 1978, pp. 8-31 passim.*
- A5 *Un certain nombre d'architectes ont pris des méthodes matricielles mises nu point pour l'évolution des répercussions environnementales et les ont adaptées à l'évolution de la conception des bâtiments: voir, par exemple, Willis and Associates, "Getting at the Issues", in Progressive Architecture, vol. 55, n° 6, livraison de juin 1974, pp. 82-87 et Lee Kaiman et John Moberg, Environmental Design Evaluation: A Matrix Method, Boston, Environmental Design & Research Centre, 1975.*
- A6 *Une méthode innovatrice d'évaluation des projets fondée sur le calcul des aires de triangles décrits par des variables évaluées est employée par Caudill, Rowlett, Scott (Houston, Texas) et est décrite dans Caudill, W. W., Architecture by Team, New York, Von Nostrand Reinhold, 1971. Une méthode analogue adoptée en Grande-Bretagne par la Building Design Partnership a été décrite dans While, William, Project Appraisal—One Firm's Approach, (manuscrit inédit), 1976. Pour une analyse de la nature des jugements au sujet de l'architecture, voir Collins, Peter, Architectural Judgment, Londres, Faber & Faber, 1971.*
- A7 *Voir les ouvrages portant sur les paysages urbains, particulièrement Cullen, Gordon, Townscape, Londres, Architectural Press, 1961 et, pour un point de vue américain, Lynch, Kevin, The Image of the City, Cambridge, Mass., M.I.T. Press, 1960.*
- A8 *Zube, Ervin H., Brush, Robert O. et Julius Gy Fabos, rédacteurs, Landscape Assessment. Values, Perceptions, and Resources, Stroudsburg, Dowden, Hutchinson & Ross, 1975; Robinson, D.C. et roll., Landscape Evaluation: The Landscape Evaluation Research Project 1970-75, Manchester, University of Manchester, 1976, très bien recensé par Peter Youngman dans Landscape Design, n° 118, livraison de mai 1977, pp. 30.31.*
- A9 *Pour une définition du terme, voir Brunskill, R.W., An Illustrated Handbook of Vernacular Architecture, Londres, Faber & Faber, 1971, pp. 25-28.*
- A10 *Les résultats du concours furent publiés dans Documents Relating to the Construction of the Parliamentary and Departmental Buildings at Ottawa, Québec, 1862, pp. 12-17. Cette question a été traitée plus récemment dans Livermore, J.D., "A History of Parliamentay Accommodation in Canada, 1841-1974", in Abbott, hon. D C et coll., Report of the Advisory Commission on Parliamentary Accommodation, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1976, pp. 71-73*
- A11 *La ville de Vancouver emploie un tel système qui utilise un numéro de référence coordonné de 15 chiffres. Voir Vancouver, City Engineering Department, An Information Retrieval System for Urban Areas: Technical Report, 2<sup>e</sup> édition, Vancouver, 1967.*
- A12 *Des points de modifications furent soustraits lors d'un relevé effectué à Vancouver, voir Kalman, Harold, "An Evaluation System for Architectural Surveys" in Bulletin of the Association for Preservation Technology, vol. 8, n° 3, 1976, p. 7*



Beaucoup de personnes ont aimablement prêté leur concours à la conception et à la rédaction de ce manuel sous forme de suggestions constructives, d'observations pertinentes et d'offres de documentation. Je tiens à remercier Charles Lawrence, D.R. Sherborn, Stuart Sutcliffe, H.L. Warburton et William White, de Grande-Bretagne; Nancy B. Schwartz, Thomas M. Slade de même que Paul Sprague, des Etats-Unis; et Phyllis R. Blakeley, Diana Bodnar, Jennifer Phillips-Cleland ainsi que Jack Smith du Canada. Je suis également reconnaissant à beaucoup d'autres personnes qui, à plusieurs reprises, m'ont suggéré un travail de ce genre (bien avant que je n'en aie eu l'idée). Il s'agit de Keith Gunderson qui m'a appris la possibilité d'évaluations objectives; d'Allen W. Parker qui m'a mené à l'idée de l'évaluation des bâtiments; de Barclay G. Jones qui m'a fait comprendre que les évaluations n'ont pas besoin d'être rigides; de Richard S. Rosenberg qui m'a donné davantage de précisions sur la souplesse des évaluations; et enfin de D. Lyle Stevenson qui m'a aidé dans le domaine de l'informatisation. A tous, j'offre mes remerciements même si ces personnes ne sont pas toujours en accord avec les arguments et les recommandations proposés dans ce document.

## Remerciements





